

Séance du 24 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PUCHAUD Maire de LA PUYE.

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs PUCHAUD, BOBIER, BRETON, BROSSARD, BENOIST, DUTHILLEUL, PIRONNET, RIBREAU et Mesdames COTILLON, DACCORD, GRAVELEAU, GENTY, PINEAU.

Absents excusés : Messieurs DE BROISSIA, PICARD.

Lecture du compte rendu du 27 janvier 2020 par Monsieur Paul PUCHAUD, adopté à l'unanimité.

Monsieur Olivier BROSSARD a été nommé Secrétaire de séance.

Délibération : Approbation du Compte Administratif du budget principal « Commune » 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Paulette DACCORD, Conseillère Municipale, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **ADOpte** le Compte Administratif – Budget Commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Investissement :

Dépenses

Prévus : 801 630.50

Réalisé : 244 930.68

Reste à réaliser : 159 373.71

Recettes

Prévus : 801 630.50

Réalisé : 345 315.17

Reste à réaliser : 140 139.72

Fonctionnement :

Dépenses

Prévus : 421 464.38

Réalisé : 333 125.08

Reste à réaliser : 0,00

Recettes

Prévus : 421 464.38

Réalisé : 368 358.79

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 100 384.49

Fonctionnement : + 35 233.71

Résultat global : + 135 618.20

Délibération : Examen et vote du Compte de Gestion 2019 - **Budget Commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2019 établi par la trésorerie de Chauvigny à la clôture de l'exercice.

Après l'avoir visé, il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2019 du budget Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération : Affectation du résultat – Budget Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	34 406.19 €
- Un excédent reporté de :	827.52 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 35 233.71 €

- un excédent d'investissement de :	100 384.49 €
- un déficit des restes à réaliser de :	19 233.99 €

Soit un excédent de financement de : 81 150.50 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	35 233.71 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	00.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	35 233.71 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	100 384.49 €

Délibération : Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Maire informe le conseil municipal, qu'afin de faciliter la gestion de la commune, une ligne de trésorerie avait été ouverte à la banque du Crédit Agricole.

La convention de mise en place de cette ligne de crédit étant d'une validité d'un an et arrivant à expiration au cours du premier trimestre 2019, le Maire demande au conseil municipal de reconduire cette ligne et d'établir une nouvelle convention d'une durée d'un an avec pour conditions :

- Le montant : 50 000.00 €
- La durée : 1 an
- Le taux : Index variable *Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00%, auquel nous ajoutons une marge de 0.93%. Soit à ce jour 0.00% + 0.93% = 0.93%.
- Les frais de dossier : 120 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- autorise le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000.00 € pour une durée d'un an.

-Les frais de dossier pour la somme de 120.00 € et un taux variable *Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00%, auquel nous ajoutons une marge de 0.93%. Soit à ce jour 0.00% + 0.93% = 0.93%.

- Autorise Monsieur Paul PUCHAUD à signer les documents nécessaires,

- Donne pouvoir à Monsieur Olivier BROSSARD, 1^{er} Adjoint du Maire, à réaliser les démarches nécessaires et signer tous les documents à la mise en œuvre de la ligne de trésorerie en cas d'absence du Maire.

Délibération : Remboursement des frais de déplacement pour Monsieur BOIREAU Joël.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BOIREAU Joël a effectué des déplacements pour les expertises médicales dans le cadre de son congé de longue maladie.

Il s'agit de plusieurs déplacements en voiture, les frais de déplacement s'élèvent à un montant de 40.60 €.

Nous devons donc lui rembourser la somme de **40.60 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Délibération : Rétrocession d'une parcelle à Grand Poitiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Grand Poitiers Communauté Urbaine procède à l'entretien du chemin rural de Cenau au Chillou et s'arrête à Beauséjour.

Afin de permettre l'entretien du chemin rural jusqu'au Chillou il est proposé à la commune de rétrocéder gratuitement à Grand Poitiers Communauté Urbaine la parcelle G 59.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de rétrocéder à Grand Poitiers Communauté Urbaine la parcelle G 59 et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires concernant la rétrocession.

Délibération : Travaux de revitalisation du centre bourg.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de revitalisation du Centre Bourg, l'entreprise MARLOT a été attributaire du lot 1 - Gros Œuvre notifié le 15 juillet 2019.

Depuis le démarrage des travaux, nous sommes au regret de constater que l'entreprise Marlot manque partiellement à ses obligations contractuelles :

- 1) Retard répétitif dans l'avancement des travaux ;
- 2) Retard systématique dans la remise des documents et plans techniques pour visa ;
- 3) Non-respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- 4) Non régularisation administrative

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser si besoin à procéder aux démarches de résiliation de marché publics concernant le lot numéro 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son premier Adjoint en cas d'empêchement, à procéder aux démarches de résiliation de marché publics concernant le lot numéro 1 - entreprise Marlot.

Informations diverses

- Pot de départ concernant la mutation de Madame FAVREAU et l'arrivée de Madame MARGUERITE le mardi 3 mars 2020 à 18h30 à la mairie.

- Jeudi 27 février 2020 à 10h30 intervention des pompiers plongeurs concernant la réparation de la pelle au petit étang.

- Mail à Grand Poitiers concernant une demande de rdv pour la prise en charge de la réhabilitation de la base de loisirs.

- PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 15 mars 2020

Président : M. PUCHAUD Paul de 8h à 13h

Suppléant : M. BROSSARD de 13h à 18h

8h à 12h

M. Francis PICARD

Mme DACCORD Paulette

Mme PINEAU Yannick

Mme COTILLON Amandine

12h à 15h

M. BENOIST Gérard

M. DUTHILLEUL Benjamin

M. BRETON Philippe

M. GENTY Marie-Esther

15h à 18h

Mme GRAVELEAU Colette

M. BOBIER Alain

M. RIBREAU Philippe

M. PIRONNET Guy

Vie des commissions

Madame Colette GRAVELEAU

- Point concernant les signaleurs pour la course cycliste Vienne Classic le 8 mars.

Plus de question à l'ordre du jour.
La séance est levée à 22h00.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
PUCHAUD	Paul	
BENOIST	Gérard	
BOBIER	Alain	
BRETON	Philippe	
BROSSARD	Olivier	
COTILLON	Amandine	
DACCORD	Paulette	
DE BROISSIA	Jean-Marie	Absent excusé
DUTHILLEUL	Benjamin	
GENTY	Marie-Esther	
GRAVELEAU	Colette	
PICARD	Francis	Absent excusé
PINEAU	Yannick	
PIRONNET	Guy	
RIBREAU	Philippe	